



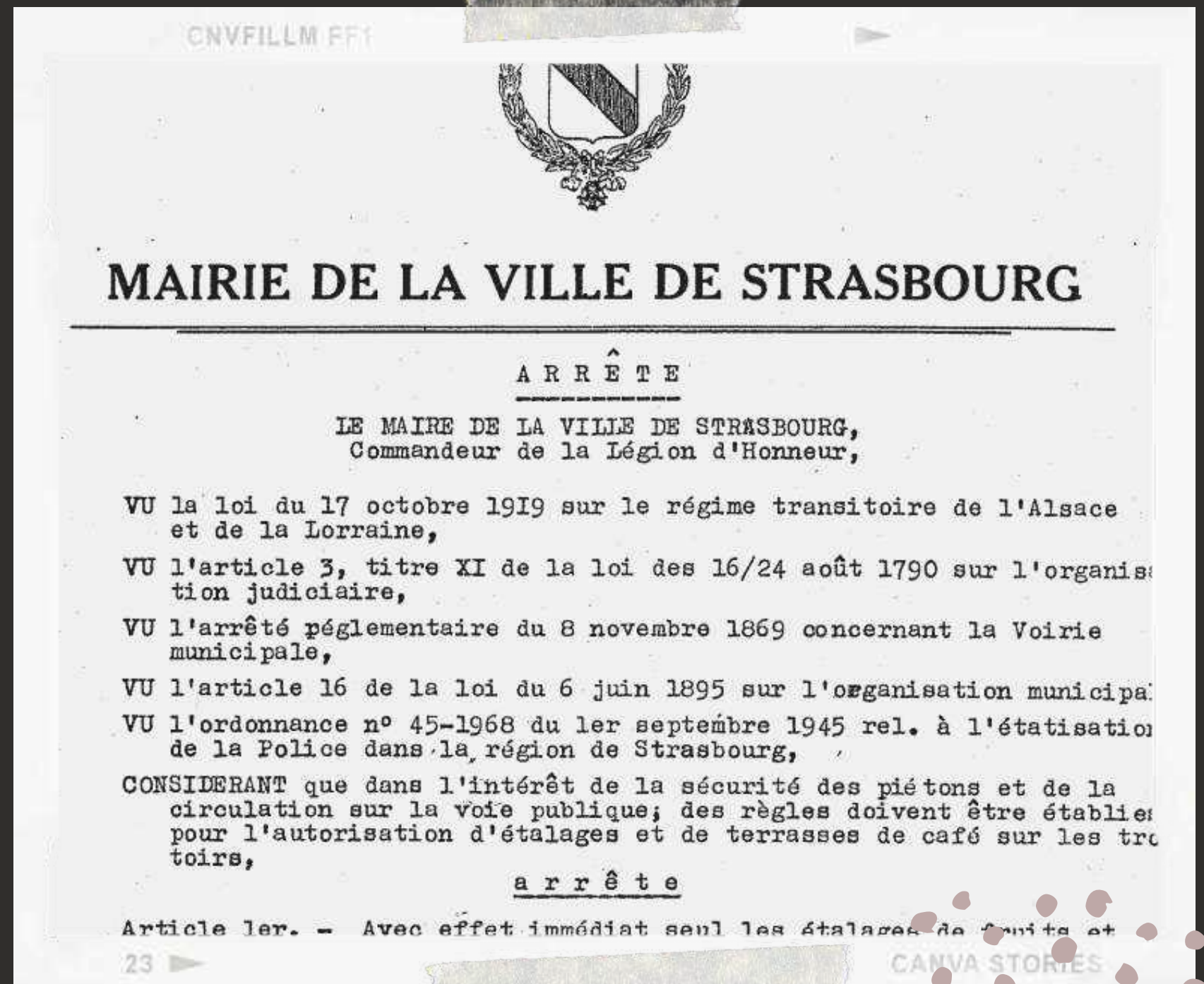
## **Partage de l'espace public entre les différents usagers et les établissements recevant du public**

**Atelier de projet**



# L'arrêté du 6 décembre 1951

- L'arrêté municipal du 6 décembre 1951, avec la Charte des terrasses et le PSMV, sont les seules réglementations connues à ce jour
- Il est encore en vigueur aujourd'hui.
- Il précise que 2 mètres doivent être accordés aux piétons



Article 2. - L'installation de terrasses de café ne pourra être autorisée que si l'occupation du domaine public n'apporte aucune gêne à la circulation des piétons. Une largeur minimum de 2 m devra rester libre à la circulation, sauf dans les rues à circulation réduite, où la largeur du trottoir restant libre ne pourra en aucun cas être inférieure à 1,25 m. Pour les trottoirs dont une partie est munie de revêtement en dalles, asphalté ou pavé, une largeur de 2 m de ce revêtement devra en principe - rester réservée à la circulation des passants.

L'autorisation peut être accordée de cas en cas et sur demande, mais à titre précaire et révoicable à tout moment. Sa validité porte seulement sur l'année alors en cours.

**L'arrêté municipal du  
6 décembre 1951**



## Prolongement du groupe de travail du Conseil de Gare Kléber

Saisine par le Conseil de Quartier de Mme Chantal Cutajar adjointe à la démocratie pour l'implication du conseil de quartier sur la réflexion de l'occupation du domaine public (les terrasses) et les nuisances sonores des ERP





## Trois réunions avec la Ville de Strasbourg

- 26 novembre 2018 : Réunion avec l'adjointe en charge de la démocratie locale, Mme Chantal Cutajar
- 8 janvier 2019 : Rencontre avec Mme Chantal Cutajar et la directrice générale adjointe en charge de la sécurité, de l'hygiène et de la santé, Mme Pierrette Gunter-Saës,
- 10 avril 2019 : Réunion avec Mme Chantal Cutajar, et M. de Maillard, directeur de la réglementation urbaine



## Résultats

- Une adresse mail dédiée pour signaler les nuisances
- Un Open Data portant sur les plans d'autorisation de terrasses
- Études à partir de l'Open Data des terrasses (horaires, superficie etc)

The screenshot displays the 'OPEN DATA Strasbourg.eu' interface. At the top, navigation links include 'ADRESSE', 'ACCES PARCELLE', 'SUM DES PUBLICATIONS', and 'CARTOTHEQUE'. The main content area shows search results for terrace authorization plans. Two results are visible: one for 2020 and one for 2021. Each result includes a title, a brief description, a list of filters (e.g., 'domaine public', 'terrasse', 'terrasse', 'terrasse', 'bar', 'restaurant'), and a list of actions (e.g., 'Tableau', 'Export', 'API', 'Carte'). The 2020 result is titled 'Terrasses autorisées en 2020' and the 2021 result is titled 'Terrasses autorisées en 2021 – et exceptionnelles'. Both results indicate they are produced by 'Ville et Euro-métropole de Strasbourg' under a 'Licence Ouverte v2.0 (Etat)'. The background of the slide features a dark blue color with a pattern of light pink polka dots and a torn paper effect on the right side.

## Les problématiques actuelles

- L'arrêté municipal de 1951 n'est pas en ligne
- Saisine du Comité d'éthique
- Open Data difficilement exploitable
- Non-réponse des services, des élus
- Non-communication des documents administratifs (autorisations, avis municipaux, ABF..)
- Non prise en compte des bruits anomaux de voisinage, considérés comme des "bruits de vie" par la police municipale
- Non-existence d'étude d'impact sur le voisinage
- Opacité dans l'octroi des terrasses
- Non-respect du marquage au sol (sanctions ?)
- Non-respect de l'affichage
- Équipements annexes baladeurs ou illégaux (panneaux, loi Évin...)
- etc.

Problématiques non exhaustives



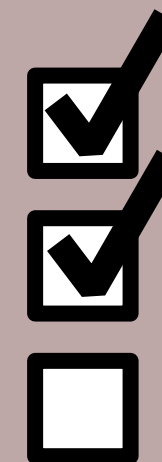
# Objectifs du projet



Présenter à la municipalité **des axes d'amélioration** à la gestion de l'occupation du domaine public



**Un travail tripartite**  
Citoyens - Élus - Agents  
(Pacte pour la démocratie)



Participer à la **réflexion de la prochaine réglementation** municipale en cours de rédaction



## Description du projet



### État des lieux

Réglementation applicable  
Étude des terrasses 2021...

### Rencontre des décideurs

Services municipaux,  
Élus  
ABF...

### Rencontre d'experts

Associations  
UMIH  
Conseils juridiques...

## Phase préparatoire

# Description du projet



**Participer à la rédaction de la nouvelle réglementation de l'occupation du domaine public**

**Réflexions à des axes d'amélioration**



**Phase finale**